

En 2020, le salaire net moyen augmente de 1,0 % en euros constants

Insee Première • n° 1914 • Juillet 2022



En 2020, un salarié de la fonction publique de l'État (FPE) perçoit en moyenne 2 639 euros nets par mois en équivalent temps plein. Cette moyenne prend en compte tous les agents civils des ministères et des établissements publics, fonctionnaires ou non. En euros courants, ce salaire net moyen augmente de 1,4 % en 2020. Corrigé de la hausse des prix, il augmente de 1,0 %, après avoir été quasi stable en 2019 (- 0,1 %).

Au sein de la FPE, le salaire net moyen des fonctionnaires augmente de 1,1 % en euros constants, celui des autres salariés de 0,8 %. L'augmentation est un peu plus forte pour les fonctionnaires des catégories B (+ 1,4 %) et C (+ 1,3 %) que pour ceux de catégorie A (+ 0,8 %).

Le salaire net des femmes est inférieur de 13,8 % en moyenne à celui des hommes. L'écart à âge, grade, catégorie, travail à temps partiel ou non, statut et type d'employeur identiques se réduit faiblement : 2,9 %, après 3,1 % en 2019.

Pour les salariés présents toute l'année en 2019 et en 2020 chez le même employeur et avec la même quotité de travail, soit deux salariés sur trois dans la FPE, le salaire net moyen augmente de 2,2 % en euros constants.

Fin 2020, la fonction publique de l'État (FPE) emploie en France 2,2 millions d'agents civils. Au cours de cette même année, le volume de travail de ces salariés civils – hors apprentis – s'élève à 2,0 millions d'équivalents temps plein (EQTP). Trois quarts des postes dépendent des ministères, les autres des établissements publics administratifs (EPA). Trois quarts des agents sont fonctionnaires. Les autres agents, non fonctionnaires, ont divers statuts : contractuels, enseignants des établissements privés sous contrat, ouvriers d'État et bénéficiaires de contrats aidés.

Tous statuts confondus, le salaire net moyen augmente de 1,0 % en euros constants en 2020

En 2020, le **salaire net moyen en EQTP** des salariés civils de la fonction publique de l'État s'élève à 2 639 euros par mois ► **figure 1**, en hausse de 1,4 % en euros

courants, après une augmentation plus modérée en 2019 (+ 1,0 %). Toutefois, hors bénéficiaires de contrats aidés, la hausse en 2020 est légèrement moindre : + 1,2 %.

En effet, la nouvelle chute du nombre de bénéficiaires de contrats aidés (- 84 % en un an, après - 76 % entre 2016 et 2019), aux rémunérations en moyenne

► 1. Salaires mensuels moyens en équivalent temps plein dans la fonction publique de l'État en 2020

	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire brut moyen		Salaire net moyen	
		2020 (en euros)	Évolution 2020/2019 (% en euros constants)	2020 (en euros)	Évolution 2020/2019 (% en euros constants)
Fonctionnaires	73,1	3 488	1,3	2 823	1,1
Non-fonctionnaires, dont :	26,9	2 692	0,7	2 139	0,8
hors contrats aidés	26,8	2 696	- 0,1	2 141	0,0
Salariés des ministères	76,8	3 323	1,3	2 684	1,1
Salariés des établissements publics administratifs	23,2	3 109	0,6	2 490	0,5
Ensemble de la FPE y compris contrats aidés	100,0	3 274	1,1	2 639	1,0
Ensemble de la FPE hors contrats aidés	99,9	3 275	0,8	2 640	0,7
Ensemble de la fonction publique	///	2 936	2,0	2 378	2,0

Lecture : Les fonctionnaires contribuent pour 73,1 % au volume de travail en équivalent temps plein (EQTP) de la fonction publique de l'État en 2020. Leur salaire net moyen est de 2 823 euros en 2020, soit + 1,1 % en euros constants sur un an.

Champ : France hors Mayotte, salariés de la fonction publique de l'État et tous versants confondus pour l'ensemble de la fonction publique en équivalent temps plein (hors militaires, apprentis, contrats d'engagement du service public, internes et externes médicaux, assistants maternels et familiaux ; y compris contrats aidés).

Source : Insee, Siasp.

En partenariat avec :

inférieures à celles des autres agents, rehausse mécaniquement le salaire moyen de l'ensemble. La hausse du salaire net moyen en euros courants est soutenue par la poursuite de l'application du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR) pour les fonctionnaires ainsi que par l'instauration de la prime exceptionnelle « Covid-19 », destinée aux agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. Cette prime est en général plafonnée à 1 000 euros dans la FPE. Versée à un peu moins d'un agent sur dix de la FPE, la prime exceptionnelle « Covid-19 » contribue pour + 0,2 point à la hausse du salaire net moyen en EQTP en 2020. Une partie des professeurs des écoles (mobilisés pour l'enseignement des enfants des personnels hospitaliers durant les confinements) ainsi que des agents de l'administration pénitentiaire et de la police nationale a notamment perçu cette prime.

Corrigé de la hausse des prix (+ 0,5 %, après + 1,1 % en 2019), le **salaire net** moyen augmente de 1,0 % en euros constants en 2020 après avoir été quasi stable en 2019 (- 0,1 %), mais reste inférieur à son niveau de 2017 ► **figure 2**. L'augmentation du salaire net moyen dans l'ensemble de la fonction publique (+ 2,0 % en euros constants) est plus forte que dans la seule FPE, notamment parce que les mesures salariales liées à la crise sanitaire ont concerné davantage d'agents dans la fonction publique hospitalière et pour des montants plus importants.

Le **salaire brut** moyen en EQTP en 2020 est de 3 274 euros par mois et augmente de 1,1 % en euros constants. Il augmente légèrement plus que le salaire net moyen sous l'effet de la hausse de 0,3 point du taux de cotisation retraite pour les fonctionnaires au titre de la réforme des retraites de 2010.

Le salaire des fonctionnaires augmente plus que celui des autres agents publics

En 2020, le salaire net moyen des fonctionnaires s'établit à 2 823 euros

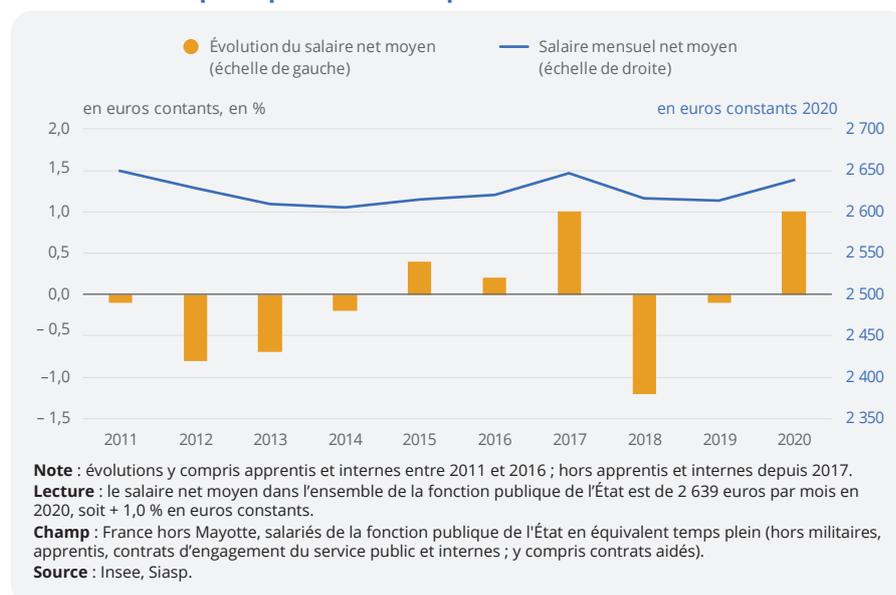
par mois, soit une hausse en euros constants de 1,1 % par rapport à l'année précédente. Leur salaire brut moyen augmente de 1,3 %, à 3 488 euros par mois ► **figure 3**. Le salaire brut se décompose en deux parties : le **traitement indiciaire** (77 % du salaire brut moyen) et les primes et rémunérations annexes (23 %). Le traitement brut moyen augmente de 1,0 % en euros constants, bénéficiant de la poursuite de l'application du protocole PPCR. Les primes et rémunérations annexes augmentent de 2,5 % en euros constants. Elles incluent les indemnités (y compris celle de résidence), le supplément familial, les rémunérations des heures supplémentaires, la prime exceptionnelle « Covid-19 », les rachats de jours de congés dans le cadre du compte épargne-temps (CET).

Deux tiers des fonctionnaires de la FPE appartiennent à la **catégorie hiérarchique A**. Leur salaire net moyen, de 3 049 euros par mois, augmente de 0,8 % en euros constants par rapport à 2019 ► **figure 4**. Les enseignants, fonctionnaires de catégorie A, qui représentent la moitié des effectifs des

fonctionnaires de la FPE, perçoivent en moyenne 2 800 euros nets par mois, soit 0,7 % de plus sur un an. Le salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie B augmente de 1,4 %, à 2 563 euros par mois. En particulier, les fonctionnaires de la police et de l'administration pénitentiaire de catégorie B, soit 38 % des fonctionnaires de la FPE de cette catégorie, perçoivent un salaire net de 2 709 euros en moyenne par mois, en hausse de 2,6 % en euros constants. Leur régime indemnitaire augmente de nouveau significativement (+ 5,0 % en euros constants, après + 9,6 % en 2019), notamment sous l'effet de la poursuite des revalorisations de certaines indemnités et, dans une moindre mesure, de l'attribution à certains agents de la prime exceptionnelle « Covid-19 ». Le salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie C augmente de 1,3 %, à 2 052 euros par mois.

Les non-fonctionnaires perçoivent en moyenne 2 139 euros nets par mois en 2020, en hausse de 0,8 % en euros constants. Cette augmentation est due à la chute du nombre de contrats aidés. Hors ces contrats, le salaire net moyen des non-fonctionnaires est stable.

► 2. Valeur et évolution du salaire mensuel net moyen en EQTP dans la fonction publique de l'État depuis 2011



► 3. Éléments du salaire mensuel moyen en EQTP en 2019 et 2020 pour les agents fonctionnaires de la FPE

	Salaire 2020 (en euros)	Structure du salaire brut (en %)	Structure du salaire net (en %)	Évolution 2020/2019 (% en euros constants)	Contribution à l'évolution 2020/2019 du salaire brut (en point)	Contribution à l'évolution 2020/2019 du salaire net (en point)
Salaire brut	3 488	100	124	1,3	1,3	1,6
Traitement indiciaire brut	2 693	77		1,0	0,7	
Primes et rémunérations annexes, dont :	794	23		2,5	0,6	
<i>indemnité de résidence et supplément familial¹</i>	61	2		- 1,0	0,0	
Cotisations salariales (y c. CSG et CRDS)	- 665		- 24	2,2		- 0,5
Salaire net	2 823		100	1,1		1,1

1 Rapportés à l'effectif total et non à celui des seuls bénéficiaires.

Lecture : en 2020, le salaire brut des fonctionnaires de la FPE augmente de 1,3 % : + 0,7 point dû au traitement brut et + 0,6 point dû aux primes et rémunérations annexes.

Champ : France hors Mayotte, fonctionnaires de la fonction publique de l'État (FPE) en équivalent temps plein (hors militaires).

Source : Insee, Siasp.

► 4. Structure des effectifs et évolution des salaires mensuels nets moyens des salariés en 2020 et des salariés présents en 2019 et 2020 dans la fonction publique de l'État

	Salariés en 2020			Salariés présents en 2019 et en 2020 ¹		
	Structure des effectifs (en %)	Salaire net moyen (en euros)	Évolution 2020/2019 (% en euros constants)	Structure des effectifs présents en 2019 et en 2020 (en %)	Proportion des effectifs présents en 2019 et 2020 par rapport aux effectifs de 2019 (en %)	Évolution de la RMPP ² nette 2020/2019 (% en euros constants)
Fonctionnaires, dont :	73,1	2 823	1,1	81,9	74,9	2,2
<i>catégorie A</i>	49,6	3 049	0,8	54,7	74,1	2,1
<i>catégorie B</i>	13,4	2 563	1,4	15,9	79,1	2,5
<i>catégorie C</i>	10,0	2 052	1,3	11,3	73,8	1,6
Non-fonctionnaires	26,9	2 139	0,8	18,1	45,8	2,2
Femmes	61,6	2 485	0,9	58,6	64,4	2,3
Hommes	38,4	2 885	1,2	41,4	71,5	2,0
Moins de 30 ans	10,5	1 823	1,2	5,4	34,7	3,4
30-39 ans	20,6	2 252	0,6	18,8	59,1	3,1
40-49 ans	31,7	2 666	0,6	36,3	76,4	2,2
50-59 ans	28,5	2 976	0,7	32,7	78,7	1,8
60 ans ou plus	8,7	3 330	0,4	6,7	54,4	1,3
Enseignants	46,1	2 700	0,9	48,9	71,1	2,0
Non-enseignants	53,9	2 586	1,0	51,1	63,7	2,3
Ministères	76,8	2 684	1,1	81,2	70,6	2,2
EPA ³	23,2	2 490	0,5	18,8	55,4	1,9
Ensemble de la FPE	100,0	2 639	1,0	100,0	67,1	2,2
Ensemble de la fonction publique	///	2 378	2,0	///	65,2	3,0

¹ Salariés présents sur l'ensemble des deux années chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années. Les agents sont ici classés en fonction de leur situation en 2019.

² Rémunération moyenne des personnes en place.

³ Établissements publics administratifs.

Lecture : les personnes en place présentes chez le même employeur et avec la même quotité de travail en 2019 et 2020 représentent 67,1 % des effectifs de la fonction publique de l'État en 2019. En 2020, leur salaire net moyen augmente de 2,2 % en euros constants par rapport à 2019.

Champ : France hors Mayotte, salariés de la fonction publique de l'État et tous versants confondus pour l'ensemble de la fonction publique en équivalent temps plein (hors militaires, apprentis, contrats d'engagement du service public, internes et externes médicaux, assistants maternels et familiaux ; y compris contrats aidés).

Source : Insee, Siasp.

À corps, grade et échelon donnés, le pouvoir d'achat du salaire net augmente de 0,9 % en moyenne

La structure des emplois par qualification, approchée ici par la répartition par **corps**, **grade** et **échelon**, se modifie chaque année en fonction des recrutements, des départs, mais aussi des promotions et avancements individuels, ainsi que des mesures statutaires et des réformes catégorielles. L'évolution du salaire net moyen provient d'une part de ces modifications de structure et d'autre part de l'évolution des salaires dans chaque groupe de salariés. En 2020, à corps, grade et échelon donnés, le salaire dans la fonction publique de l'État augmente de 0,9 % en moyenne en euros constants. La variation de la composition des emplois contribue pour + 0,1 point à l'évolution du salaire net moyen.

Le salaire moyen atteint 2 684 euros nets par mois dans les ministères et 2 490 euros dans les EPA

En 2020, un salarié perçoit en moyenne 2 684 euros nets par mois en EQTP dans les ministères et 2 490 euros dans les EPA. Cet écart résulte des différences de structures de qualifications et de statuts. Par exemple, les fonctionnaires de catégorie A sont, en proportion, deux fois plus nombreux dans les ministères (56 % des salariés) que dans les EPA (28 %). En 2020, le salaire net moyen augmente de 1,1 % en euros constants dans les ministères et de 0,5 % dans les EPA.

À profil identique, les femmes perçoivent en moyenne 2,9 % de moins que les hommes

En 2020, le salaire net moyen en EQTP des femmes dans la FPE s'élève à 2 485 euros par mois, soit 13,8 % de moins que celui des hommes (2 885 euros). Cet écart est légèrement supérieur à celui de 2019 (13,6 %). En 2020, il est plus marqué au sein des salariés des catégories A et C : 15,5 % et 16,6 %, contre 10,4 % en catégorie B. Les femmes représentent plus des deux tiers des enseignants (et même plus de 80 % des professeurs des écoles), qui, au sein de la catégorie A, sont en moyenne moins rémunérés. Hors enseignants, l'écart de salaire entre femmes et hommes est de 12,9 % au sein de la catégorie A. Les femmes occupent plus souvent les postes les moins rémunérateurs : parmi les 10 % des salariés les moins rémunérés, 73 % sont des femmes. Cette part des femmes diminue progressivement lorsque le salaire augmente : elle atteint 42 % parmi les 10 % des salariés les mieux rémunérés. En outre, les femmes ont plus fréquemment des parcours professionnels comportant des périodes de travail à temps partiel ou des interruptions de carrière qui pèsent sur leurs trajectoires salariales.

La majeure partie de l'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes résulte des différences de position professionnelle : à profil identique, c'est-à-dire à âge, qualification (approchée ici par le grade et la catégorie), statut, travail à temps partiel ou non, type d'employeur

► 5. Distribution des salaires mensuels nets en EQTP en 2020 dans la FPE

	2020 (en euros)	Évolution 2020/2019 (% en euros constants)
1 ^{er} décile (D1)	1 574	1,2
2 ^e décile	1 880	0,9
3 ^e décile	2 083	1,0
4 ^e décile	2 270	1,1
Médiane	2 443	1,0
6 ^e décile	2 640	1,2
7 ^e décile	2 895	1,2
8 ^e décile	3 220	0,9
9 ^e décile (D9)	3 792	0,7
D9/D1	2,41	- 0,01 point
Moyenne	2 639	1,0

Lecture : en 2020, les 10 % des effectifs aux salaires les plus faibles gagnent moins de 1 574 euros nets par mois en EQTP dans la fonction publique de l'État.

Champ : France hors Mayotte, salariés de la fonction publique de l'État (FPE) en équivalent temps plein (hors militaires, apprentis, contrats d'engagement du service public et internes ; y compris contrats aidés).

Source : Insee, Siasp.

(EPA ou ministère) identiques, les femmes perçoivent en moyenne 2,9 % de moins que les hommes, un écart en baisse par rapport à 2019 (3,1 %).

L'éventail des salaires se réduit pour les hommes, mais pas pour les femmes

La moitié des salariés en EQTP de la FPE gagne moins de 2 443 euros nets par mois en 2020. Ce salaire net médian augmente de 1,0 % en euros constants ► **figure 5**. Les 10 % des salariés en équivalent

temps plein les moins bien rémunérés perçoivent au plus 1 574 euros nets par mois (1^{er} décile ou D1), alors que les 10 % les mieux rémunérés gagnent plus de 3 792 euros (9^e décile ou D9). Pour les hommes, les salaires augmentent d'autant plus fortement en 2020 qu'ils sont situés dans le bas de l'échelle : de + 2,3 % pour le 1^{er} décile à + 0,7 % pour le 9^e décile. Le rapport interdécile D9/D1, qui est une mesure de l'éventail des salaires, est de 2,48 pour les hommes, en baisse de 0,04 point par rapport à 2019. Pour les femmes, c'est l'inverse : les trois premiers déciles de la distribution des salaires augmentent d'au plus 0,6 %, tandis que les autres progressent d'au moins 0,9 %. Le rapport interdécile augmente de 0,01 point pour les femmes, pour s'établir à 2,33.

Le salaire net mensuel médian des fonctionnaires de la FPE est de 2 588 euros, en hausse de 1,4 % en euros constants ; celui des non-fonctionnaires progresse plus faiblement, de 0,6 %, à 1 939 euros. Hors contrats aidés, ce salaire médian recule : - 0,4 %, pour s'établir à

1 943 euros. L'éventail des rémunérations est plus resserré pour les fonctionnaires que pour les non-fonctionnaires, avec un rapport interdécile de 2,11 contre 2,54. Parmi les fonctionnaires, la distribution des salaires des agents de catégorie A est plus dispersée (rapport interdécile de 2,13) que celle des catégories B (1,61) et C (1,60).

La rémunération nette moyenne des personnes en place augmente de 2,2 % en euros constants

Les salariés en place, c'est-à-dire **présents** du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail les deux années, représentent 67 % des effectifs de la FPE en 2019 (75 % des fonctionnaires et 46 % des non-fonctionnaires) ► **figure 4**. Le salaire net moyen de ce groupe de salariés présents deux années consécutives, appelé rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP), augmente de 2,2 % en euros constants entre 2019 et 2020. La RMPP augmente en euros

constants de 2,1 % pour les fonctionnaires de catégorie A, de 2,5 % pour ceux de catégorie B et de 1,6 % pour la catégorie C.

Outre les personnes en place, 17,2 % des salariés de la FPE en 2020 sont « **entrants** » courant 2019 ou courant 2020 et, à l'opposé, 19,5 % des salariés de 2019 sont « **sortants** » en 2019 ou en 2020. 10,7 % des salariés de 2020 sont considérés comme « **fluctuants** » : soit ils n'ont travaillé qu'une partie de 2019 et qu'une partie de 2020, soit ils ont changé d'employeur ou de quotité de temps de travail. L'évolution du salaire moyen de l'ensemble des agents de la FPE en 2020 se décompose entre les évolutions des salaires et des effectifs de chacun de ces groupes. Ainsi, l'augmentation de la RMPP contribue à hauteur de + 1,5 point à l'évolution du salaire net moyen de l'ensemble. L'écart de salaire moyen entre les « entrants » et les « sortants » pèse sur l'évolution du salaire moyen de l'ensemble pour - 0,4 point ; il reflète le fait que les jeunes générations entrantes sont moins rémunérées que celles plus âgées sortantes (« effet de noria »). La contribution de l'évolution du salaire moyen des « fluctuants » (groupe où les femmes, les jeunes, les non-fonctionnaires, les salariés des EPA et les bénéficiaires de contrats aidés sont surreprésentés) est, elle aussi, négative (- 0,1 point). Enfin, les variations d'effectifs de l'ensemble de ces groupes contribuent pour - 0,1 point à l'évolution du salaire net moyen. ●

Romain Bour (Insee)
Gwendoline Volat (DGAFP)

► Sources

Les salaires et les effectifs de la FPE sont obtenus à partir du **système d'information sur les agents des services publics (Siasp)** produit par l'Insee depuis 2009.

Cette publication concerne tous les salariés civils travaillant dans les ministères et les établissements publics administratifs de l'État (EPA) en France hors Mayotte, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels, vacataires, relevant de statuts particuliers ou bénéficiaires de contrats aidés. Le champ des enseignants est plus large que celui retenu par la direction statistique du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ). En effet, outre les enseignants des établissements publics ou privés sous contrat du MENJ, il inclut ceux de l'enseignement supérieur et d'autres ministères comme celui de l'agriculture par exemple. Les militaires sont exclus du champ de cette publication, de même que les apprentis.

► Définitions

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an.

Le **traitement indiciaire brut** avant tout complément ou retenue s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point.

Le **salaire brut** s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut les primes et indemnités diverses, y compris celles relatives au paiement des heures supplémentaires.

Le **salaire net** (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Les **corps** sont classés en trois **catégories hiérarchiques** (A, B et C) selon le niveau de recrutement et les fonctions des agents qui les composent. Ces catégories recouvrent en partie les catégories socioprofessionnelles (cadres, professions intermédiaires, ouvriers et employés). Unités de base de la gestion de la carrière des fonctionnaires, les corps sont composés de **grades**, subdivisés en **échelons**. La grille indiciaire détermine à échelon donné le traitement indiciaire ainsi que la durée et les conditions d'avancement d'échelon dans le grade concerné.

La définition des effectifs **présents**, **entrants**, **sortants** ou **fluctuants** n'est pas identique à celle de l'*Insee Première* n° 1897 sur l'emploi dans la fonction publique (où le statut d'emploi est apprécié au 31 décembre de l'année considérée).



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour en savoir plus

- **Insee**, outil de datavisualisation sur les salaires.
- **Donzeau N., Pons Y.**, « En 2020, l'emploi continue d'augmenter dans la fonction publique, notamment dans le versant hospitalier », *Insee Première* n° 1897, mars 2022.
- **DGAFP**, *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – Faits et chiffres*, édition 2021.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction en chef :
B. Lhommeau,
S. Pujol

Rédaction :
A. Dugué,
P. Glénat

Maquette :
B. Rols

@InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IP221914
ISSN 0997 - 6252
© Insee 2022
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur

